

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1781

**Artikel:** L'essence à prix d'or noir : un litre de sans plomb à 2 francs et pas d'effet bénéfique pour l'écologie  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012492>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'essence à prix d'or noir

*Un litre de sans plomb à 2 francs et pas d'effet bénéfique pour l'écologie*

Yvette Jaggi (24 mai 2008)

Les Verts n'ont jamais craint de se rendre impopulaires en préconisant une augmentation massive du prix de l'essence à la colonne comme un mal salubre. Un tel renchérissement devrait à la fois provoquer une diminution de la consommation et donc du trafic motorisé individuel, constituer un encouragement au transfert modal et générer des moyens supplémentaires pour financer une mobilité durable.

Fort bien. Sauf que ce beau cercle vertueux ne sera pas déclenché par la spectaculaire augmentation du prix de l'essence sans plomb, qui va

prochainement passer la barre des deux francs le litre comme l'a déjà fait le diesel. D'une part, les automobilistes semblent peu portés à modifier leurs comportements; ils râlent mais paient. Et d'autre part, les hausses de prix n'ont pas davantage de motivations écologiques que leurs bénéficiaires. Schématiquement dit, la spéculation qui se déchaîne sur les marchés du pétrole sert à financer l'aménagement de golfs et de piscines dans le désert ou la construction d'immeubles et d'équipements à contre-climat. Qui osera faire le bilan énergétique de Dubaï?

Et les Verts voudront-ils dénoncer un renchérissement qu'en général ils souhaitent mais qui s'avère en l'occurrence totalement inefficace et même nuisible de leur point de vue? Nul besoin en revanche de s'interroger sur le silence de Hans-Rudolf Merz, trésorier de la Confédération: celle-ci encaisse sereinement, outre l'impôt sur les huiles minérales basé sur la quantité (de 73 à 76 centimes par litre de carburant), la fructueuse TVA déterminée en fonction du prix, taxé au taux dit normal de 7.6%. Plus la spéculation internationale sévit, plus la caisse fédérale se remplit.

## La sous-enchère salariale n'est pas encore sous contrôle

*L'efficacité des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes reste à démontrer*

Jean-Daniel Delley (23 mai 2008)

Les organisations syndicales avaient manifesté leurs craintes à l'égard de l'ouverture du marché du travail à la main d'œuvre européenne. Elles y voyaient la menace d'une sous-enchère salariale au détriment des salariés résidents en Suisse et avaient même menacé de ne pas soutenir les accords de libre circulation des personnes. C'est pourquoi les autorités avaient concédé des mesures dites d'accompagnement autorisant l'Etat à faire respecter les conventions

collectives et les usages en vigueur. Le sujet est à nouveau d'actualité puisque le peuple suisse sera très vraisemblablement consulté l'an prochain sur la confirmation des accords existants et leur extension à la Bulgarie et la Roumanie. Ces mesures d'accompagnement sont-elles efficaces?

La Commission d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève donne une réponse très partielle à cette

question. Si son constat ne permet pas de chiffrer avec précision l'importance des abus, il dévoile par contre des lacunes importantes dans le contrôle des conditions de travail et les sanctions lors d'abus avérés. Cette première évaluation ne concerne que le canton de Genève bien sûr, et se limite aux secteurs du marché du travail couverts par une convention collective, soit un peu moins de la moitié des salariés de l'économie privée. Une deuxième évaluation